

la
feuille
de

DpA

L'ARCHI
TECTURE
EST D'
INTÉRÊT
PUBLIC.

N°18

Elections ordinales,
c'est parti :

votez DpA

c'est

RÉSISTER !

la feuille N°18

Les FEUILLES N° 16-17-18-19 sont consacrées à ces élections ordinales, vous pouvez les retrouver sur notre blog : www.defenseprofessionarchitecte.fr

Édito

Je m'adresse à tous les architectes... p.3-4

DpA-Ile de France

Nos candidats IdF p.5-20

Dessin

Dessine-moi une maison p.21

Courrier

A propos d'une tribune p.22

Votez

Pour tous nos candidats p.23

Soutenez-DpA p.24

Je m'adresse à tous les architectes qui ont encore un sens commun et confraternel de notre métier ainsi qu'une éthique déontologique.

Chers confrères, chères consœurs, en me présentant aux élections du Conseil Régional d'Île de France sur la liste de **DPA « Défense Profession Architecte »**, je m'adresse à tous les architectes qui ont encore un sens commun et confraternel de notre métier ainsi qu'une éthique déontologique.

Le titre d'Architecte DPLG ou HMONP n'est pas un titre de pacotille ou d'opérette.

C'est un noble métier que nous n'avons pas choisi par hasard et que nous devons faire respecter si les différentes vagues successives d'élus à l'Ordre en ont été incapables.

Qui serions-nous si nous n'avions pas de convictions et de réflexion face au démantèlement de notre profession ?

Je me souviens avoir fait de passionnantes études d'architectures englobant de nombreuses disciplines aux dimensions artistiques, scientifiques, historiques, sociales et culturelles.

Je me souviens avoir engagé tout mon être et mon temps afin d'acquérir le «Diplôme d'Etat DPLG » dans une Ecole Publique.

Mais aujourd'hui, je me demande à quoi sert ce Diplôme d'Architecture si chèrement acquis et je me sens véritablement trahi.

Les formations sont devenues obligatoires pour les architectes et si nous ne nous formons pas, nous risquons la radiation ?

Mais quel est donc cette nouvelle injustice ? car dans le même temps n'importe qui peut s'improviser « constructeur », sans aucun diplôme, aucun suivi et peut construire jusqu'à 150 m².

Si nous devons nous former de manière si draconienne alors que nous avons déjà un diplôme d'Etat, que nous supportons des responsabilités et des charges énormes, nous demandons en retour l'abandon et la réécriture de la loi permettant à n'importe qui d'avoir le droit de construire sans architecte jusqu'à 150 m².

Nous demandons la revalorisation de notre diplôme chèrement gagné et de notre métier pour que seuls les architectes diplômés et suivant des formations obligatoires puissent construire en France.

Nous avons, pour la plupart, été diplômés par des Universités Publiques d'Architectures dites "Unités Pédagogiques d'Architecture".

Mais aujourd'hui force est de constater que le métier d'Architecte devient un métier élitiste que bientôt seuls les plus riches pourront exercer lorsque l'on fait les comptes.

Nous ne sommes pas contre les Formations et nous les souhaitons même

En revanche, les tarifs prohibitifs des formations représentent un véritable obstacle et un traitement élitiste par l'argent. Nous ne pouvons l'accepter.

Je constate aussi que des sociétés privées qui fournissent les logiciels informatiques font de plus en plus la loi dans notre métier et pourront à terme nous empêcher de travailler si nous ne possédons pas la dernière mise à jour qu'on veut maintenant nous forcer à louer.

Quel chef d'entreprise, car l'architecte est aussi un chef d'entreprise, peut décentement accepter qu'on lui mette le couteau sous la gorge sans réagir ?

Quand allons-nous nous fédérer pour combattre et contrer cela afin de dicter nos propres conditions et changer ces règles du jeu unilatérales afin que nous cessions d'être pris pour des vaches à lait ?

Notre métier est devenu un métier « d'intermittents du spectacle » mais sans les avantages. En ce qui concerne les cotisations sociales écrasantes qui nous sont sans cesse réclamées, nous devons nous fédérer pour faire poids face à la CIPAV et au RSI par exemple.

De même, nous réclamons un retour à des barèmes pour mettre fin à cette foire d'empoigne, à ce dumping anxigène dans lequel les Maîtres d'Ouvrage ne se retrouvent plus car la déréglementation est source de désordre et d'incompréhension générale.

Je me souviens être allé à une réunion au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes en IDF au Couvent des Récollets dont les débats étaient menés par des membres de « Mouvement ».

Lorsque j'ai évoqué le fait que j'avais des amis Architectes qui n'arrivaient pas à se faire payer

et à vivre correctement de notre métier car il n'y avait plus de barèmes de références ; au lieu de saisir la détresse de ces confrères, il m'a été répondu sérieusement : - « Change d'amis »...

Réponse ironique et nauséabonde.

On trouve des agences d'architecture de toutes tailles. Mais qui a le droit d'estimer si tel ou tel architecte pourra travailler et l'autre non ? Les petites agences sont aussi utiles que les grosses agences pour une société civile équilibrée.

Il faut stopper l'infantilisation des architectes et le démantèlement programmé de notre profession.

Notre métier connaît une véritable détresse et je cite une consœur architecte qui m'écrivait : *« Je trouve cela terriblement cruel que l'ordre années après années publie les chiffres de la profession où il est indiqué qu'au moins 1/3 de la profession est laissé pour compte (diagramme des rémunérations) sans même un commentaire à ce sujet, ni une action à envisager, comme si ce tiers de la profession soit 10000 personnes était des loser, des incapables et ne mériteraient pas la moindre réflexion particulière à leur égard pour essayer de faire s'inverser ces courbes ».*

Pour toutes ces raisons non exhaustives, je me retrouve dans la liste de **DPA**, « **Défense Profession Architecte** ». Donc si vous souhaitez être mieux défendus, **votez DPA !**

En AURA,

En IDF

En OCCITANIE

En PACA

Votez pour tous les candidats des listes

DpA-RÉSISTER

Jean-Paul BARNAUD
candidat DpA en IdF

Ils, elles se
présentent
à vos
suffrages,

ils, elles se
présentent
à vous :



ÉLECTION ORDINALE 2017

Parole aux Candidats

ILE-DE-FRANCE

Emilie BARTOLO

36 ans
Architecte DPLG depuis 2007
Diplômé de l'ENSA Paris-Val-De-Seine
Exerçant à la Ville de Malakoff

Après un court passage en tant que salariée dans une agence d'architecture, j'ai vite décidé de me tourner vers le Service Public au sein duquel je voulais œuvrer plus largement pour l'intérêt public de l'architecture.



Elue au CROAIF depuis 2010, je souhaite remettre mon mandat en jeu. Parce que si nous n'avons pas été majoritaires dans l'institution, il est primordial que les sujets que nous portons dans notre profession de foi puissent y être entendus et défendus.

Les lignes ne bougent pas assez vite dans un contexte de plus en plus difficile pour notre profession. Il y a urgence.

Les architectes sont isolés, peu fédérés. Mon mandat précédent a été mené avec l'idée fixe qu'à plusieurs on est plus fort et qu'il n'y a pas besoin de créer des grosses sociétés pour cela. Il devrait y avoir une place pour tout le monde, et pour cela il faut **balayer la pensée unique** qui gangrène l'ordre des architectes. Nous sommes capables de nous organiser encore faut-il que l'enjeu en vaille la peine. A DpA nous y travaillons depuis près de 10 ans.

Je m'engage, si vous m'accorder de nouveau votre confiance,

- à aborder ce second mandat comme le précédent, dans la confraternité et la bienveillance envers tous les architectes.
- à défendre pied à pied les conditions d'exercices de la profession en ne lâchant rien sur : le barème, le seuil, la création d'un diplôme permettant à tous les architectes d'exercer, l'indépendance de l'architecte...

Agnès CAILLIAU

66 ans

Architecte DPLG depuis 1981

Diplômé de l'ENSA de Paris Belleville

Architecte du patrimoine depuis 1983

Architecte et urbaniste de l'état

Enseignante à l'ENSA de Normandie
depuis 2011



J'exerce les fonctions d'ABF dans les départements de l'Yonne, puis de la Manche, puis de l'Oise, et devient chef de service d'Architecture et du Patrimoine de Meurthe et Moselle avant que de rejoindre la Normandie.

Je suis également présidente de la section française d'une ONG internationale créée en 1991 : DoCoMoMo.

J'ai rejoint les architectes en colère de DpA il y a sept ans, pour deux motifs essentiels. D'abord, l'intervention d'un architecte à partir d'1m² est réclamée avec raison. Dans mes anciennes fonctions d'Architecte des Bâtiments de France, aidée de maigres et fidèles équipes, nous instruisions des tombereaux de projets médiocres, indigents, dans la forme comme dans le fond, en très grande majorité venant de non-architectes ou assimilés. **Pourquoi ne pas supprimer le seuil d'intervention de l'architecte comme en Belgique et aux Pays-Bas? Même un petit cabanon peut être pensé et dessiné par un architecte.**

Je dirais même: surtout un cabanon !

Il faudrait aussi rajouter, dans l'escarcelle de ceux que cela intéresse, les édifices à rénover ou à réhabiliter, actuellement livrés aux services techniques et aux entreprises qui n'ont pas idée de la matière sensible à sauvegarder, de l'archéologie à prendre en considération.

Ensuite, l'association DpA a soutenu l'action de DoCoMoMo pour contrer la démolition de logements de très grande qualité construits dans les années 1980 par de jeunes architectes.

Oui, l'architecture est un art social.

Oui, les architectes sont heureusement les premiers à réagir et à protester contre les démolitions aberrantes, scandaleuses de logements, d'hôpitaux, de bureaux, d'ouvrages d'art, de patrimoine divers... en particulier du XX^{ème} siècle. L'Ordre doit vraiment s'atteler de manière indépendante à combattre l'ignorance des prédateurs qui s'attaquent à l'œuvre de nos pairs, au résultat visible d'une complexité invisible et à une leçon vivante de l'histoire, avant même que d'être évaluée... Les œuvres ne sont pas reproductibles. Une fois perdues, elles le sont pour jamais.

Lisez « la désobéissance de l'architecte » conversation entre le journaliste italien Renzo CASSIGOLI et l'architecte Renzo PIANO et vous comprendrez tout ! »

Elodie COTRELL

48ans

Architecte DESA depuis 1997

Architecte DESA Salariée dans différentes agences et exercice libéral depuis 2007.

(Création de l'agence Cottrell Macary Architectes).

Fusion avec l'agence CVZ en 2014.



Par l'exercice de la profession à travers plusieurs schémas et échelles, j'ai assisté à la paupérisation de la profession et la pratique de plus en plus difficile des architectes libéraux au profit des grosses agences.

Le métier d'architecte est un métier d'ordre public, qui doit s'exercer à toutes les échelles, pour le bien de tous ; car il touche toutes les strates de la société.

Cela passe par :

- La **Protection effective du Titre**. Le terme « architecte » n'est pas un mot anodin, mais un Titre, qui doit être protégé de façon rigoureuse pour cesser d'être galvaudé et créer confusion dans l'esprit du public. (plus de professions périphériques et autres empruntant sans sanction le mot : architecte réseau ; architecte d'intérieur _au lieu de designer intérieur_ par exemple). Nos voisins européens savent parfaitement être clairs sur le sujet. Pourquoi ne pas s'en inspirer, sans dévaloriser les autres professions.
- **Protection de la qualité architecturale** : exigence d'une qualité architecturale **dès le 1^{er} m²** construit, à l'instar de nos voisins européens. Nous pouvons nous targuer des nappes péri-urbaines les plus médiocres d'Europe, la majorité des bâtiments construits tournant autour de 100 m² sans aucune pensée construite ou artistique.
- Protection de **l'exercice du métier** : par une meilleure fédération :
 - Permettre **l'exercice du métier quelle que soit la taille** de la pratique. Il ne faut surtout pas que la pression économique fasse disparaître la pratique individuelle de l'architecture, ce qui tendrait à un appauvrissement de la qualité et de la diversité architecturale. L'architecte est avant tout un auteur.
 - Une **clarification des responsabilités** et des questions d'assurance professionnelle en fonction de l'évolution du métier, qui tend à une **multiplication des intervenants** (bureaux d'études spécialisés, AMO divers...) sans toutefois multiplier les responsables. L'architecte est de moins en moins l'unique « Maître d'œuvre ».
 - Clarification des responsabilités et évolution du cadre juridique du fait de la liquéfaction de la « Maîtrise d'œuvre réelle » par l'avènement des nouveaux contrats (conception-réalisation ; PPP ; Conception seule sans exécution...) Pour que l'architecte, seul dans sa pratique sans l'aide d'une armée de juristes, s'en sorte et exerce sereinement son métier de concepteur.

En conclusion, notre profession a besoin de se **fédérer**, de créer une **cohésion** sans guerres de clochers entre pratiques individuelles et agences. Tous les modes d'exercices sont **indispensables à la qualité architecturale**. Les autres organisations professionnelles du bâtiment, sont beaucoup plus structurées et fortes que celle des architectes, qui deviennent des lampistes en matière de responsabilité.

Véronique JANDELLE

56 ans
Architecte dplg exerçant depuis 1990
Diplômé de l'école d'Architecture de
Versailles
Agence : AAVJ

10 années en tant que salariée.
En société depuis 2015



La situation vécue aujourd'hui n'est pas normale et s'y habituer c'est accepter la situation. Dans une situation normale, l'accès à la commande devrait être possible pour tous, l'architecte devrait vivre correctement de son travail, le maître d'ouvrage devrait faire son choix sur un bâtiment et non sur un montant d'honoraire.

La manière d'exercer est une liberté à revendiquer : petites, moyennes ou grosses agences, chacun doit y trouver sa place. Aujourd'hui c'est une bataille quotidienne pour beaucoup de petites agences de perdurer, les critères de sélection dans les candidatures ne sont pas adaptés, il n'y a pas suffisamment d'offre...

L'accélération programmée du marché de la rénovation énergétique, privé ou public, nécessite une grande vigilance pour qu'il n'échappe pas aux architectes.

Le BIM est une évolution logique du travail d'architecte et un investissement compliqué pour les petites agences. Mais en finalité, il a sa raison d'être que si les maitres d'ouvrage l'exploitent.

Je propose ma candidature pour agir à faire progresser les propositions portées par DpA au sein de l'ordre des architectes, **le barème plancher, l'indépendance des architectes, le concours obligatoire...** Pour cela DpA doit avoir le plus de représentants possibles pour permettre des débats constructifs pour la défense de notre profession.

Sylvie MICHAUT

62 ans
Architecte dplg exerçant depuis 1989
Diplômé de : Ecole de Versailles
Agence : Archishowme

Architecte collaborateur libéral au sein d'une agence de 1990 à 2013 (concours de collèges et architecture en montagne), puis fondatrice et gérante d'Archishowme depuis juillet 2013.



Ma première candidature était motivée par un grand sentiment d'abandon devant l'inaction de ceux qui sont censés défendre les intérêts de notre profession si réglementée. Je voyais alors la situation des architectes se dégrader de plus en plus, sur un plan financier et celui de la reconnaissance de l'utilité de notre profession.

Quatre ans après, rien n'a changé et je crois même que je suis encore plus pessimiste quant à notre avenir. Que pouvons-nous espérer :

- lorsqu'un diplôme est à deux vitesses, D.E. et HMONP, permettant la prolétarianisation des jeunes architectes
- lorsqu'un client vous explique que : « le juste prix pour un architecte, c'est celui que le maître d'ouvrage veut bien payer »
- lorsqu'on nous incite à nous équiper au plus vite en logiciels BIM (logiciel de construction et non d'architecture), sous prétexte que nous allons être dépassés. Par qui ou par quoi ? Enfin, j'ai ma petite idée ! - etc...

Tous ces indices démontrent clairement que l'architecte n'est plus au centre du projet, mais que seule compte une normalisation dans laquelle le diplômé d'une « grande » école de commerce fera la loi au détriment de la qualité de l'architecture.

Alors, oui. Bougeons avec DpA. Il est encore temps !

Alicja MICHALEK

66 ans

Architecte Ingénieur DEPV exerçant depuis 1974

Architecte du Patrimoine exerçant depuis 1989

Diplômée de l'Ecole Polytechnique de Varsovie

Agence : Atelier d'architecture et d'urbanisme Alicja MICHALEK

Salariée de bureaux d'études et d'instituts scientifiques en Pologne puis en France dans les années 1980 dans différentes agences parisiennes. Travail en libéral depuis les années 1990 dans la construction neuve et la réhabilitation de logements collectifs principalement.



Ile-de-France

Le bâtiment existant est en soit l'élément durable du tissu urbain. Il constitue le point de démarrage de l'insertion harmonieuse d'un projet neuf, dialoguant avec lui par un vocabulaire commun aux acteurs de la construction. Les démolitions récurrentes survenant ces dernières années du fait des politiques urbaines menées par les gouvernements successifs vont à l'encontre de cette logique d'enrichissement de l'architecture. **Il est primordial que les architectes reprennent la main haute sur les orientations qui impactent directement notre profession.**

L'association DpA est la mieux placée pour défendre les intérêts des architectes français du fait de son engagement permanent auprès des divers professionnels de la construction pour protéger notre travail.

Françoise PALAY

65 ans

Architecte DPLG exerçant depuis 1978
Diplômé de l'École Spéciale d'Architecture
DESS à PARIS 1 Sorbonne en 1985
ENS des Ponts et Chaussées en 1985
Agence d'urbanisme et d'architecture
BECARD et PALAY

Création de l'agence d'urbanisme et d'architecture BECARD et PALAY en 1998. Activité essentiellement orientée vers la commande publique : maîtrise d'œuvre sur rénovation urbaine, constructions neuves, réhabilitation de logements sociaux, résidentialisation, espaces publics, locaux d'activités et de bureaux.



« Aujourd'hui, seule une minorité s'exprime à travers la direction actuelle, ce qui explique la représentation aussi faible des architectes lors des élections de l'Ordre.

J'ai adhéré à la liste DpA en 2013 car sa profession de foi exprime, de façon la plus large possible, les inquiétudes et les revendications de l'ensemble de la profession.

L'intérêt des architectes vis-à-vis de leurs conditions d'exercice a rencontré un réel écho à travers les pétitions (seuil et barèmes) organisées par cette association.

Défendre notre profession, c'est lutter contre les attaques des différentes réformes qui ouvrent nos modes d'exercice à la libre concurrence, qui, de par la complexité des réglementations, et de par **les nouvelles procédures de marché, entraînent une dégradation de nos missions et une soumission de plus en plus forte aux critères financiers.**

Défendre notre profession, c'est défendre la qualité architecturale comme composante essentielle de notre cadre de vie.

Défendre le cadre réglementaire, juridique et financier de nos missions, c'est aussi garantir que cette qualité ne soit pas réduite face à d'autres intérêts économiques de la production de l'architecture.

Une représentation démocratique de la profession doit être mise en place au sein de l'Ordre afin de faire valoir notre volonté de résister.

Actuellement, l'association DpA est la seule à vouloir regrouper nationalement les architectes autour des vrais enjeux de la profession. »

Olivier ANTHEAUME

57 ans

Architecte dplg depuis 1986

Diplômé de l'ENSA de Paris-Belleville

Président de la société : L2A.ASSOCIES SAS



Colauréat du Plan d'aménagement urbain quartier des deux lacs, pour la Ville de Kourou en 1987,

je fonde une agence en Guyane, en association;

Je participe à de nombreux concours d'urbanisme et d'architecture pour construire essentiellement des logements sociaux. En 1990 je reprends mes activités à Paris, pour le compte

de la Ville de Paris pour l'extension d'une première école maternelle, puis d'une deuxième école en 2000; J'enseigne à temps partiel pendant sept années en IUT à Evry en infographie;

Je poursuis mon parcours durablement jusqu'à aujourd'hui sur de nombreux projets divers et variés pour les bailleurs sociaux, les promoteurs, et les communes.

Renzo Piano évoquait récemment « le crépuscule de la profession d'architecte »

C'est pour cela que je crois essentiel de DEFENDRE LA PROFESSION D'ARCHITECTE, et d'adhérer pleinement au programme de DPA qui justement porte à l'essentiel :

Encore et Encore Défendre notre profession!.....

Premier acte :

Je crois définitivement à la formation en alternance dans les écoles d'architecture, pour l'avoir à mon insu pratiquée pour un étudiant, de la deuxième année à la HMNOP, j'ai pu constater le désastre de la HMNOP qui consiste à diviser, en délivrant un vrai faux diplôme d'architecte, parce qu'il s'agit bien de cela, puisque certains étudiants ne trouvent pas de formation en HMNOP.

DPA souhaite être force de propositions pour conduire tous les étudiants vers une seule et unique formation complète qui passe par l'alternance entre les écoles et les agences pour valider un seul et unique diplôme, un diplôme d'architecte !

Deuxième acte :

Autre problème majeur qui se présente en évidence : celui du logement!

Oui, **le logement est le problème numéro un en France** et nous devons, Nous, architectes, retrouver une voix qui porte dans le débat public et dans l'acte de construire en exigeant un arsenal législatif qui enfin donne droit à l'architecture! Nous devons faire valoir notre savoir-faire et notre droit pour intervenir bien au-delà des 28 % d'actes, dans l'Art de Construire !

Troisième acte :

Architectes votez massivement pour les listes DPA et dépassons enfin les 20% de participation !

Jean-Paul BARNAUD

54 ans

Architecte DPLG exerçant depuis 2003
Diplômé de l'ENSA des Beaux-Arts – UP4
Agence « Architecturécologique Moderne »
(depuis 2006)

J'ai exercé comme salarié puis en libéral pour la maîtrise d'ouvrage privée. J'ai fondé la société AEM, (Architecture Ecologique Moderne) dont je suis le gérant. Je m'intéresse à tout ce qui concerne l'écologie et en particuliers dans l'industrie. Je pratique aussi le dessin de presse, d'humour et la création de publicités, de PLV, de mobiliers.



En me présentant sur liste de **DPA**, je m'adresse à tous les architectes :

- Qui ne veulent plus continuer à se faire manipuler ou trahir sans réagir. **Votons DPA !**
- Qui ont encore un sens commun et confraternel de notre métier ainsi qu'une éthique déontologique face au cynisme affiché et satisfait de certains. **Votons DPA !**
- Qui veulent défendre la place de l'architecte dans les projets et dans la société. **Votons DPA !**
- Qui souhaitent stopper l'infantilisation des architectes et le démantèlement de notre profession. **Votons DPA !**
- Qui demandent la revalorisation de notre métier pour que seuls les architectes dûment diplômés et suivant des formations obligatoires puissent construire en France. **Votons DPA !**
- Qui demandent l'abandon et la réécriture de la loi permettant à n'importe qui d'avoir le droit de construire sans architecte jusqu'à 150 m². **Votons DPA !**
- **Qui demandent le retour à des barèmes pour mettre fin au dumping anxio-gène et honteux des honoraires, source de désordre et d'incompréhension générale. **Votons DPA !****
- Qui ne souhaitent pas que le métier d'architecte devienne un métier élitiste où seuls les plus riches pourront se maintenir en suivant des formations obligatoires aux prix prohibitifs. **Votons DPA !**
- Qui souhaitent que nous nous fédérions pour dicter nos propres conditions face aux affairistes de toute nature concernant les outils ou logiciels informatiques, par exemple, ainsi que pour certaines cotisations sociales (CIPAV, RSI...) ou professionnelles. **Votons DPA !**
- Qui souhaitent que nos petites agences puissent continuer à exister pour une société civile équilibrée. **Votons DPA !**
- Notre métier connaît une véritable détresse et je cite une consœur architecte qui m'écrivait : *« Je trouve cela terriblement cruel que l'ordre années après années publie les chiffres de la profession où il est indiqué qu'au moins 1/3 de la profession est laissé pour compte (diagramme des rémunérations) sans même un commentaire à ce sujet, ni une action à envisager, comme si ce tiers de la profession soit 10000 personnes était des loser, des incapables et ne mériteraient pas la moindre réflexion particulière à leur égard pour essayer de faire s'inverser ces courbes ».* **Donc... **Votons DPA !****

Marc DE FOUQUET

33 ans

Architecte DPLG depuis 2007

Diplômé de l'ENSA Paris val de seine

Diplômé en architecture et risques majeurs
à l'ENSA de Paris Belleville en 2011

Agence : EMA architectes

Enseignant : EAV&T, ENSAPB, ENSAL

Gérant de la société d'architecture EMA architectes cofondée à la sortie de mes études, j'ai longtemps été parallèlement salarié en bureau d'étude environnemental. La volonté de transcender et de transmettre l'expérience que j'avais acquise dans ce domaine m'a peu à peu conduit vers l'enseignement et la recherche. Je suis aujourd'hui chargé de cours dans plusieurs écoles, notamment au DPEA architecture Post-carbone à l'école d'architecture de la ville et des territoires à Marne La Vallée ou au DSA architecture et patrimoine à l'école d'architecture de Paris Belleville. Souhaitant accompagner les architectes face à ces enjeux environnementaux et aux potentiels canaux de leur prise en compte j'ai participé à la rédaction du livre (manuel) « BIM et architecture » édité chez DUNOD en 2016.



Pour que l'architecture serve l'intérêt public, **l'architecte doit être au cœur du processus d'aménagement du territoire.** Il doit participer aux débats de société et être garant d'une éthique préservée des aléas politiques et économiques.

Je suis convaincu que l'architecte est un acteur clé pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et patrimoniaux. Pourtant son champ d'action n'a de cesse d'être limité et son éthique s'érode à chaque « crise ».

Le programme de DpA est la seule association nationale qui pointe, dans le cadre légal national et européen, les raisons de la dégradation de notre pratique professionnelle : c'est pour cela que j'y adhère ! C'est pour cela que je me porte candidat !

Emmanuel DELABRANCHE

48 ans

Architecte DPLG exerçant depuis 1997
Diplômé de l'ENSA Paris Paris Belleville
Agence GOUDENEGE Architectes et Associés

Enseignant en architecture depuis 1997 à l'ENSA Paris-Belleville puis à l'ENSA Normandie. Exercice libéral au Havre de 1997 à 2000. Exercice salarié à Rouen de 2000 à 2007. Exercice associé à Rouen de 2007 à 2014. Exercice salarié à Paris depuis 2014



pour une réforme des études et diplômes

pour des écoles d'architecture fondées sur l'expérience et le savoir et non la connaissance

pour des enseignements pluridisciplinaires préparant aux enjeux sociaux plus qu'aux stratégies politiques

pour un enseignement ouvert aux arts au cinéma à la musique à la littérature à l'anthropologie

pour la réhabilitation de nos lieux de vie la reconversion de nos lieux de travail pour la ville reconstruite sur elle-même, la ville sédimentée et non la ville figée

pour le logement social dans une ville sans zoning pour la conservation des lieux de l'histoire sociale et leur reconversion en respect de cette même histoire

pour les délaissés urbains, les zones blanches, les lieux en friche pour la culture et la liberté acquise par elle

pour le temps qu'il faut avant de faire, celui de déchiffrer, de comprendre pour la différence

contre le vedettariat, les prix, les récompenses

contre la disparition de la maîtrise d'ouvrage publique et contre la commande privée mercantile qui s'y substitue

contre un diplôme en deux temps (pour ceux qui parviennent au second)

contre la ville-tourisme et l'uniformisation qui l'accompagne ou la précède

contre le temps qui ronge et qui oblige

contre les disciples parce que l'architecture n'est pas affaire seulement d'architectes

David JACOB

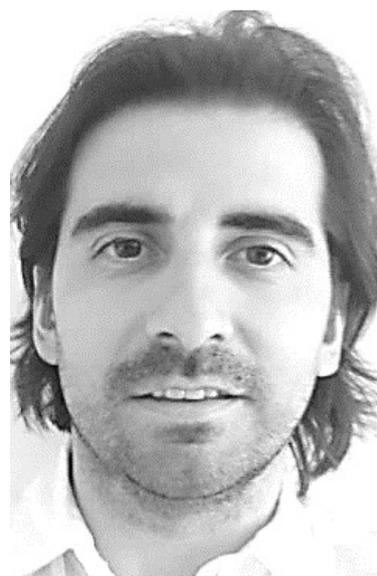
33 ans

Architecte HMONP exerçant depuis 2013

DEA : ENSA Paris Val-de-Seine

HMONP : INSAS Agence SDJ Architectes
(libéral)

J'ai pu forger mon expérience professionnelle dans trois grosses structures parisiennes avant de m'installer à mon compte.



Dès le début de mes études d'architecture, je me suis aperçu, comme bien d'autres, des problèmes liés à notre profession.

Longtemps, j'ai pensé agir à mon niveau, mais seul, c'est difficile. C'est pour cela qu'en septembre 2016 j'ai rejoint DpA, car leurs revendications étaient aussi les miennes :

- Un barème plancher pour éviter le dumping sur les honoraires (ce qui tend à une paupérisation de la profession)
- Le recours obligatoire à l'Architecte pour tout permis de construire
- L'indépendance de l'architecte vis-à-vis de l'entreprise, des promoteurs et des groupes financiers...

Je pense que DpA est vitale pour notre profession. Grâce à ce collectif d'architectes, les problèmes de notre métier sont pointés du doigt mais surtout DpA y propose des solutions.

Dès que je me suis installé, je me suis rapidement rendu compte que le grand public (qui incarne nos futurs clients privés ou publics) ne savait pas à quoi nous « Architectes » nous servions. Je pense qu'il faut améliorer la communication sur notre métier, et l'ordre des architectes devrait en être le premier communicant.

Qui n'a jamais entendu la phrase « tu es architecte d'intérieur ou d'extérieur ? »

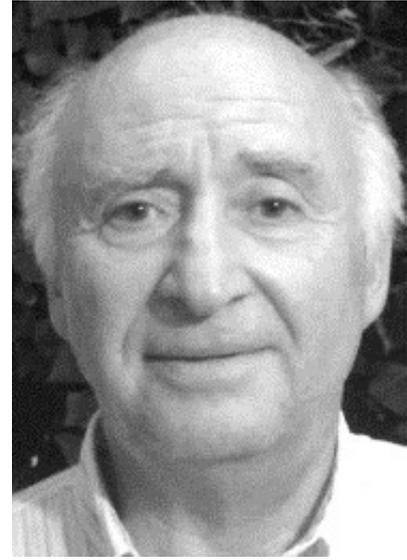
Je suis au début de ma carrière d'architecte, il est temps d'agir ! C'est pour cela que je vous propose ma candidature pour protéger notre métier et lui donner un véritable avenir : en faisant entendre les propositions de DpA au sein de l'ordre des architectes

Jean MICHELIN

69 ans

Architecte DPLG exerçant depuis 1977
Diplômé de l'ENSA des Beaux-Arts – UP4
Agence Jean MICHELIN (libéral)

Rénovation d'ensembles immobiliers.
Réalizations et réhabilitations d'églises.
Réalizations et extension de pavillons.
Architecte Conseil de l'association Raoul FOLLEREAU (missions en Afrique, Liban et France). Réalisation de bureaux.



« Notre pays n'est pas innovateur en matière d'architecture et ne permet pas aux architectes de s'exprimer librement pour proposer des projets qui s'adaptent à un monde en perpétuel mouvement.

La généralisation du numérique a complètement changé la manière de travailler des architectes, mais l'Etat Français n'a pas du tout favorisé notre profession pour lui permettre une bonne adaptation.

Au contraire ! Les architectes sont compressés par trop de réglementations diverses et ils ne peuvent pas exercer leur métier normalement.

Parmi tous les nombreux intervenants agissant dans le domaine du bâtiment, les architectes ne sont pas considérés comme ils devraient en tant que maître d'œuvre.

Je soutiens le manifeste de l'association d'architectes DpA qui répond vraiment aux demandes des architectes !

Gérard-Claude MORFIN

69 ans

Architecte DPLG depuis 1975

Diplômé de l'ENSA de Versailles (ex UP3).

Ancien vice-président d'une ville nouvelle chargé des affaires scolaires et universitaires en 1983 puis chargé des travaux en 1995

Salarié de bureaux d'études, libéral individuel pour maîtrise d'ouvrage particulière ou société, libéral pour agences d'architecture, salarié contractuel pour collectivité locale, explorant les principales facettes du métier.

Engagé dans la vie associative et politique depuis 1968 pour promouvoir le métier d'architecte dans les milieux décisionnels



« J'ai fait un rêve.

La loi sur l'architecture est datée du 3 janvier 1977. Je me rappelle l'état d'esprit qui était le mien à ce moment-là. Une loi, c'était donc utile ? C'était une référence incontournable qui allait assainir la relation entre la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'Œuvre. Cette loi prescrivait au titre I de son article 3 une obligation qui n'avait jamais été écrite auparavant :

« quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire, sans préjudice du recours à d'autres personnes participant soit individuellement, soit en équipe, à la conception ».

Enfin une vérité était inscrite dans le marbre ! Et dire que l'architecture était une expression de la culture, et ne pas donner les moyens à la profession de la mettre en œuvre, aurait été un non-sens. Bien évidemment !

Et pourtant...

Doit-on être considéré comme « has been » pour constater que 40 ans plus tard, cette loi a bien été malmenée, amendée, modifiée, pour que l'architecte se trouve dépouillé de ses prérogatives ? Et que l'architecture ne soit l'expression de la culture qu'au-dessus d'un certain seuil, qui n'est même plus celui de 170m² de SHON puisque la surface hors-œuvre nette n'existe même plus, elle aussi ? Pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?

Qu'est-ce que c'est que cet Etat qui n'est pas capable de faire vivre une loi sans qu'un décret ou une circulaire n'en modifie la portée sous couvert d'en préciser l'application ?

J'ai fait un rêve. Oui, celui qui amène l'Etat à réaliser que, sans l'architecte, il n'est pas possible de changer la vie. Oui, celui qui amène l'Etat à prendre conscience de tous ces « cookies » qui bride l'architecte dans l'exercice de son métier soi-disant réglementé. Oui, celui qui amène l'Etat à réhabiliter la loi sur l'architecture en en supprimant les décrets discriminatoires !

Mais, pour passer du rêve à la réalité, votons de nouveau DpA. »

Jean-François PARENT

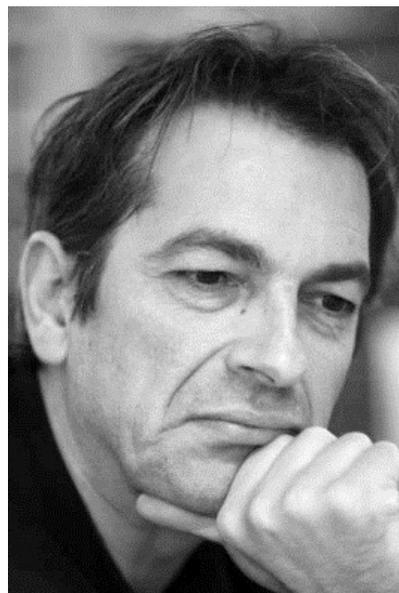
55 ans

Architecte DPLG depuis 1996

Diplômé de l'ENSA Paris Belleville

AGENCE P / LIHP

Après avoir été salarié plusieurs années dans des agences à Nantes et Paris, je crée et dirige de 2000 à 2015, l'agence Jean François Parent et associés à Saint-Denis. En 2016, avec certains de nos partenaires professionnels et économiques habituels nous avons décidé de fonder une nouvelle structure professionnelle ; l'AGENCE P pour répondre aux caractéristiques de l'évolution de la question urbaine et aux conditions politiques, économiques et techniques qui s'imposent à tous les acteurs de la « chaîne » de conception/ construction de l'habitat ainsi qu'aux besoins et attentes sociales urgentes ... C'est dans cette même perspective générale, qu'en 2008, à Medellín (Colombie), avec des élus locaux, des universitaires, des architectes, des urbanistes, et des représentants populaires, français et étrangers j'ai participé à la fondation du Laboratoire International pour l'Habitat Populaire que je préside aujourd'hui..



« Pour chacun, architectes et maîtres d'ouvrages, la tâche de l'architecte est claire, c'est celle d'un technicien qui maîtrise les savoirs nécessaires à la traduction d'une intention en une réalité dans un contexte et des conditions déterminées. Mais les choses se compliquent dans la réalité où, loin de travailler à la satisfaction des besoins du plus grand nombre, l'architecte médiatisé devrait se consacrer à construire pour quelques privilégiés (maisons ou bâtiments exceptionnels) ... alors l'architecte « réel » doit s'effacer aux bénéfices des aménageurs, ou se soumettre à leurs exigences. S'il veut être fidèle à sa mission historique de travailler à la satisfaction des besoins de tous, l'architecte doit avoir conscience que les problèmes qu'il rencontre « aujourd'hui » sont, de fait, l'expression de problèmes politiques : « des problèmes posés à la société par la société » (C. Schnaidt), qui inscrivent son action dans des contextes rarement favorables. Cela impose d'être lucide sur les conditions et les représentations qui pèsent sur la production actuelle, sur le système d'avantage que sur les effets produits. L'engagement collectif des professionnels et leurs réflexions communes sont nécessaires mais ne sauraient suffire : c'est dire l'importance et le rôle des structures (CNOAF / CROAIF en particulier et en premier lieu...) susceptibles de les soutenir individuellement et de susciter l'organisation des moyens créatifs pour faire face collectivement à des rapports de forces peu favorables. C'est dire l'importance cette année des élections ordinaires, en particulier en Ile-de-France où le conseil sera renouvelé pour moitié. Les 15 membres non renouvelables sont tous issus d'une même liste qui dirige le Conseil depuis plusieurs mandatures.

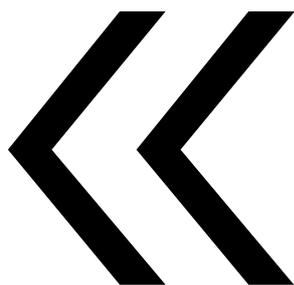
DpA doit donc y être fortement représentée pour que les conditions indispensables d'un véritable débat constructif au sein de l'ordre des architectes soient remplies. C'est pourquoi, ayant l'ambition (sur la base de notre profession de foi) de mettre en débat des questions qui, selon moi, sont insuffisamment posées aujourd'hui, et de mener des actions permettant aux architectes, aux étudiants, aux enseignants et à toutes les familles d'acteurs impliqués dans la production du cadre bâti de rechercher et construire les moyens de travailler à nouveau sereinement au bénéfice de tous. »

DÉSSINE-MOI UNE MAISON !

ENSEIGNONS L'ARCHI DÈS LE PLUS JEUNE AGE !



À propos d'une tribune du Président de la MAF.



Atomisée, majoritairement trop faible économiquement pour investir dans des outils coûteux, techniquement déqualifiée... la maîtrise d'œuvre française doit aujourd'hui se reconstruire. « Constat lucide ou expression d'un profond mépris pour ses assurés œuvrant à 90 % comme artisans de l'architecture de la part du Président de la MAF qui, sortant de la réserve qui devrait être la sienne, appelle « pour relever le défi technologique et qualitatif qui se présente à eux, les architectes... à sortir de l'émiettement structurel dans lequel la commande publique (entendez les pouvoirs publics)... les cantonne depuis 40 ans. »

Jean Claude Martinez sait de quoi il parle, il est lui-même architecte, comme il le rappelle de façon assez déplacée en signature de sa contribution versée aux Universités d'été organisées par l'Ordre. Or soit il s'exprime au titre de Président de la MAF et non en tant qu'architecte, et vice versa.

Plus loin, évoquant « *une exécution qui ne cesse de se dégrader* », le Président de la MAF établit un constat accablant pour la maîtrise d'œuvre « *incapable d'enrayer cette dérive* ».

C'est ignorer les nombreuses réalisations d'architectes artisans avec des entreprises artisanales, ou l'exemple allemand d'un tissu de TPE et PME très performant qui avec des architectes plus nombreux qu'en France et mieux rémunérés grâce à un barème défendu par les pouvoirs publics, de constructions généralement reconnues pour leur qualité technique et architecturale.

Mais à supposer qu'on veuille sortir de l'émiettement dans lequel les pouvoirs publics cantonnent les architectes, faut-il pour atteindre cet objectif exhorter les architectes « *à se reprendre en mains* » comme s'ils étaient responsables de leur propre sort, ou s'adresser « *aux pouvoirs publics qui les y cantonnent* » et qui, de connivence avec les différents lobbys dont celui du BIM, s'arcbutent sur le refus de la suppression ou de la diminution du seuil de recours obligatoire à l'architecte, sur le refus de remettre à l'honneur le barème indicatif de la MIQCP, sur le refus d'intégrer le contenu de la HMO dans le cursus d'études conduisant à un diplôme unique ?

19 juillet 2017

tous nos candidats

AUVERGNE-RHONE-ALPES :

CHAPPART Johan Architecte dplg 69 - **DIEU Isabelle** Architecte dplg 74 - **FOUROT Xavier** Architecte dplg Auvergne Archiform' 63 - **GIRARD Caroline** Architecte desa 15 - **JOMAIN Lydie** Architecte dplg Présidente Syndicat Architectes de la Drôme 26 - **LEMONNIER Michaël** Architecte dplg 63 - **MARCON Sophie** Architecte dplg 43 - **PEYRARD François** Architecte dplg 38 - **ROUCHOUZE Anne** Architecte dplg 43 - **ROUX Guy** Architecte dplg 26 - **SAINT-GERMAIN Bruno** Architecte dplg 69 - **VOISINE Nathalie** Architecte de/hmonp 38 –

ILE DE FRANCE :

ANTHEAUME Olivier Architecte-Urbaniste dplg Ancien maitre de conférences à l'université 92 - **BARNAUD Jean-Paul** Architecte dplg 75 - **BARTOLO Emilie** Architecte dplg 92 Conseillère CROAIF Présidente de DpA 75 - **CAILLIAU Agnès** dplg Architecte du Patrimoine AUE Enseignante ENSA de Normandie Vice-présidente de l'association des architectes du patrimoine 75 - **COTTRELL Elodie** Architecte desa 75 - **DE FOUQUET Marc** Architecte dplg DSA architecture et risques majeurs 75 - **DELABRANCHE Emmanuel** Architecte dplg ancien trésorier Croa Haute-Normandie 75 - **JACOB David** Architecte de/hmonp 75 - **JANDELLE Véronique** Architecte dplg 75 - **MICHALEK Alicja** Magister ingénieur architecte Varsovie Architecte du Patrimoine 94 - **MICHAUT Sylvie** Architecte dplg Présidente de l'AEV association des anciens élèves de l'ENSA de Versailles 78 - **MICHELIN Jean** Architecte dplg SAY ARCHINOV 75 - **MORFIN Gérard Claude** Architecte dplg Secrétaire général de l'AEV association des anciens élèves de l'ENSA de Versailles 78 - **PALAY Françoise** Architecte desa 75 - **PARENT Jean-François** Architecte dplg 93 –

OCCITANIE :

ANTOINE Patrice Architecte de/hmonp 30 - **ASTRUC Renée** Architecte dplg E dans l'AU 11 - **BAOUIA-BECHERIF** Architecte de/hmonp Architectes d'Aujourd'hui -SAMP 31 - **BARCETTA Daniele** Architecte IUAV Université de Venise 66 - **CHAISSONNE Thomas** Architecte dplg 31 - **CHARLES COUDERC** Catherine Architecte dplg 12 Syndicat des Architectes Aveyron - **DARNAULT Jérôme** Architecte dplg 31 - **DEFFAYET Pascale** Architecte dplg 11 - **MARTIN Serge** Architecte dplg 34 - **RAKOTOARIVELO Mirana** Architecte dplg 81- **SANAA Christelle** Architecte dplg 34 - **SCHWAB Maurice** Architecte de/hmonp 31 –

PACA :

ANTONINI Dominique Architecte dplg Architecteurs 83 - **BUSSI Romain** architecte de/hmonp 13 - **DE JENKEN Delphine** architecte dplg 13 - **DORÉ Virginie** architecte de/hmonp 13 - **DUQUENOY Mylène** architecte dplg 06 - **ESCANDE Michel** desa architecte du Patrimoine 84 - **GRIESMAR Jean-Baptiste** architecte dplg 06 - **MEYNIER Sandra** architecte dplg 13 - **MOREILHON Héléne** architecte dplg 06 - **POULAT Frédéric** architecte dplg 83 - **REAUX Arnoux** architecte de/hmonp 06 - **SEGOND Raphaëlle** architecte dplg Architecte Conseil CAUE 13

La Feuille DpA
vous est ouverte,
vous êtes tous invités
à y contribuer
écrivez-nous,
à : archi.dpa@gmail.com



Soutenez-nous,
Votez pour nos candidats
DpA-RÉSISTER!
Adhérez à DpA
via le blog :
www.defenseprofessionarchitecte.fr